REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le 20 OCT. 2022
ID : 083-218300424-20221011-DCM20221011_08-DE

2022 · 503

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 11 OCTOBRE 2022

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 22
Représentés : 11

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 05/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :
Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Philippe CHILARD -

POUVOIRS :
Christiane LARDAT à Jean-Paul MOREL / Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Isabelle FARNET-RISSO à Mireille ESCARRAT / Kathia PIETTE à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Olivier COURCHET / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à une erreur matérielle dans la reprise du résultat de fonctionnement 2021 (341 161,67 € au lieu de 341 169,58 €), il convient de rétablir les écritures au chapitre 002 en recettes et d'équilibrer sur les dépenses.

FONCTIONNEMENT RECETTES
Chapitre 002 - article 002 Excédents antérieurs reportés + 7,91 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES
Chapitre 65 - article 65888 Autres charges diverses de gestion + 7,91 €

N° 2022/10/11-8
DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » 2022

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le 20 OCT. 2022
ID : 083-218300424-20221011-DCM20221011_08-DE

2022 · 503

N° 2022/10/11-8

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » 2022

Vu le budget annexe « immeubles de rapport » pour l'exercice 2022,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe « immeubles de rapport » 2022, telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A l'UNANIMITE.

Le maire,

Le secrétaire,

MAIRIE DE COGOLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD